

Septembre 2023

**Formation initiale des
chefs d'établissement 1^{er} et 2nd degrés
Année 2 – 2023/2024**



Centre Val de Loire – Pays de la Loire

Formation sanctionnée par l'obtention du titre de :

Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation

Enregistré le 29/06/2020 sous le n° RNCP34698








Ce livret est destiné aux chefs d'établissement qui suivent la deuxième année de leur formation initiale de chef d'établissement, sanctionnée par le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation.

Dans un cadre marqué par la complexité, le chef d'établissement exerce sa responsabilité et sa liberté à travers un management bienveillant et exigeant. Marquée par l'objectif de l'aider à réussir le pilotage de son établissement, l'année 2 de la formation veut aider le professionnel réflexif qu'il est, à prendre des *postures stratégiques* toujours inspirées par l'éthique qui guide l'exercice de sa mission. « *Une autre étape est d'investir les meilleures énergies avec créativité et responsabilité* », nous dit le Saint Père.¹

Nous souhaitons plein succès et plein épanouissement à chacune et chacun dans un parcours de formation qui cultivera, dans un corps unique de chefs d'établissement, cet art de la rencontre cher à l'Enseignement Catholique.

L'équipe de pilotage

TABLE des MATIERES

Une formation commune à tous les chefs d'établissement 	2
Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018	2
Organisation générale de la formation en année 2	2
Principes fondateurs de la formation	3
Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation 	4
Les blocs de compétences du titre de dirigeant	4
Le processus de certification	6
Les particularités de l'année 2 	8
Vers l'élaboration du projet de pilotage	8
Des temps de relecture pour favoriser la pratique réflexive pendant la formation	8
Les ressources de la formation	8
L'accompagnement du développement professionnel	9
L'équipe en charge de la formation 	9
L'équipe de pilotage	9
Une diversité d'intervenants.....	10
Planning de la formation 	11
Les évaluations 	15
Evaluation du BC1	15
Evaluation du BC3	15
Evaluation du BC5	16
Textes de référence 	17
Textes généraux	17
Textes sur la formation des chefs d'établissement	17

¹ Message du Saint Père à l'occasion du lancement du Pacte Educatif, le 12 septembre 2019.

Une formation commune à tous les chefs d'établissement

Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018

Dans le texte qu'il a adopté le 13 avril 2018, le CNEC² assigne à la formation les objectifs généraux suivants :

- Former les chefs d'établissement dont l'Enseignement Catholique a besoin.
- Initier la dimension de « corps des chefs d'établissement » en favorisant l'enrichissement mutuel et la confrontation des points de vue.
- Veiller à une articulation entre formation à la dimension globale et générale de la mission commune de tout chef d'établissement et formation aux enjeux liés aux contextes spécifiques (degré, diocèse, type d'établissement).

Ces objectifs généraux s'inscrivent dans le prolongement de la promulgation d'un statut unique de chef d'établissement de l'Enseignement Catholique voté en mars 2017.

La formation est conçue et réalisée en référence au « Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation », certification de niveau 7 enregistrée au RNCP³.

Dans le titre de dirigeant, l'Enseignement Catholique a identifié les cinq domaines de compétences que doit développer un chef d'établissement :

- Le pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens ;
- Le pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La représentation de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et la contribution au développement du réseau ;
- La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation.

Ces cinq domaines de compétences sont évalués en vue de l'obtention du titre de dirigeant. (Voir plus loin)

Organisation générale de la formation en année 2

La Commission Permanente du 7 avril 2021 a validé les 8 regroupements régionaux ou inter-régionaux au sein desquels se met en œuvre la formation des chefs d'établissement. Parmi ceux-ci, un regroupement Centre Val de Loire et Pays de la Loire.

Schématiquement, l'année 2 s'inscrit dans le parcours suivant⁴ :

² CNEC : Comité National de l'Enseignement Catholique

³ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles. Enregistrement en date du 04/01/2020 sous le N° RNCP19229.

⁴ Source : Note de la Direction de la Formation des Cadres du SGEC en date du 15 septembre 2021.

Deux ans de formation pour élaborer son projet de pilotage au service des orientations de l'Enseignement Catholique

Année 1		Année 2	
11 jours pour se former aux spécificités du contexte d'exercice	6 jours pour se former aux enjeux communs à tout chef d'établissement	9 jours pour construire le projet de pilotage	11 jours pour entraîner les compétences dans son réseau territorial
Tous les CE1 en ISFEC Tous les CE2 à l'ECM	Tous les CE ensemble, à l'ECM (Octobre) ou regroupés dans les régions (Janvier)	Les CE1 sont accompagnés dans cette construction par les ISFEC Les CE2 sont accompagnés dans cette construction par l'ECM	Tous les CE de Centre Val de Loire et Pays de la Loire sont regroupés sur trois sessions communes à Angers
<i>. Des CE qui ont suivi l'année 1 comme formation préalable à la prise de fonction, et qui ont suivi auparavant le parcours de détermination. . Des CE qui étaient déjà nommés comme CE lorsqu'ils ont fait l'année 1.</i>		<i>. Des CE déjà nommés lorsqu'ils abordent l'année 1. . Des CE nommés à la rentrée 2023. . Des CE qui ont fait l'année 1, éventuellement comme préalable, avant 2022-2023.</i>	

Présentation du projet de pilotage

3

Principes fondateurs de la formation

Ces principes fondateurs ont été définis par le Comité National de l'Enseignement Catholique⁵ le 13 avril 2018.

« La formation repose sur quatre convictions fondatrices :

- 1) La formation inscrit la personne dans un cheminement jalonné d'étapes d'un développement professionnel et personnel dont elle est actrice.
- 2) La formation vise à rendre le stagiaire capable d'assumer toutes les responsabilités que confère le statut de chef d'établissement, dont l'animation de la communauté éducative constitue le cœur.
- 3) Devenir chef d'établissement implique un changement de posture ; la formation provoque des déplacements (personnels, sociologiques et professionnels) et des ruptures qu'un accompagnement permet d'assumer.
- 4) Enseigner, éduquer et évangéliser sont liés dans le même acte ; de la même manière les domaines de la formation doivent être liés dans une même démarche. Ceci se manifeste par la cohérence du projet de formation et la complémentarité des personnes assurant cette formation.

L'application de ces quatre convictions entraîne que :

- La formation suscite chez la personne un questionnement permanent sur ses projets, ses pratiques, ses engagements personnels et professionnels dans l'exigence de sa mission, la complexification du métier, et la nécessité d'apprendre tout au long de sa carrière.
- La formation est fondée sur des allers-retours entre pratique et théorie qui permettent une prise de conscience de la complexité du métier, un enrichissement par le travail en groupe et une indispensable prise de recul.
- Tout acteur de la formation (formateurs, stagiaires et institutionnels) est partie prenante de sa régulation, de son évaluation et de son évolution, afin d'en atteindre

⁵ Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) est l'instance qui élabore les orientations institutionnelles et professionnelles de l'Enseignement Catholique. Présidé par un évêque désigné par la conférence des Evêques de France, il réunit toutes les parties prenantes et engage l'institution toute entière.

les objectifs et d'en assurer l'adéquation aux finalités du projet de l'Enseignement catholique.

- La formation articule des savoirs, des outils et la capacité d'apprendre en croisant les éclairages théoriques et la culture professionnelle impliquant à la fois des chefs d'établissement et des experts dans des domaines spécifiques.
- La formation prépare le stagiaire à une posture de veille prospective, d'anticipation et vise à développer la créativité et la dynamique d'innovation à travers des dispositifs eux-mêmes novateurs.
- Tout établissement est au cœur d'instances et de réseaux dans lesquels les chefs d'établissement doivent s'impliquer. La formation permet d'en appréhender les fonctionnements, de se situer et de travailler dans l'inter-professionnalité.
- Par son ouverture sur l'extérieur, la formation développe des compétences et des acquis exerçables dans des contextes divers, valorisables dans d'autres espaces de formation et transférables dans différents secteurs d'activités. » (SGEC/2018/480, §2.5, page 6/25.

La conception de la formation met la dynamique du groupe de stagiaires au service de la co-construction des compétences. Elle relève d'une conception ouverte de la mission qui se traduit dans la diversité des stagiaires et des contextes et illustre en permanence la capacité d'adaptation requise dans l'exercice de la mission.

Le stagiaire qui s'engage dans la formation valorise les compétences construites à travers l'obtention du titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation.

Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation

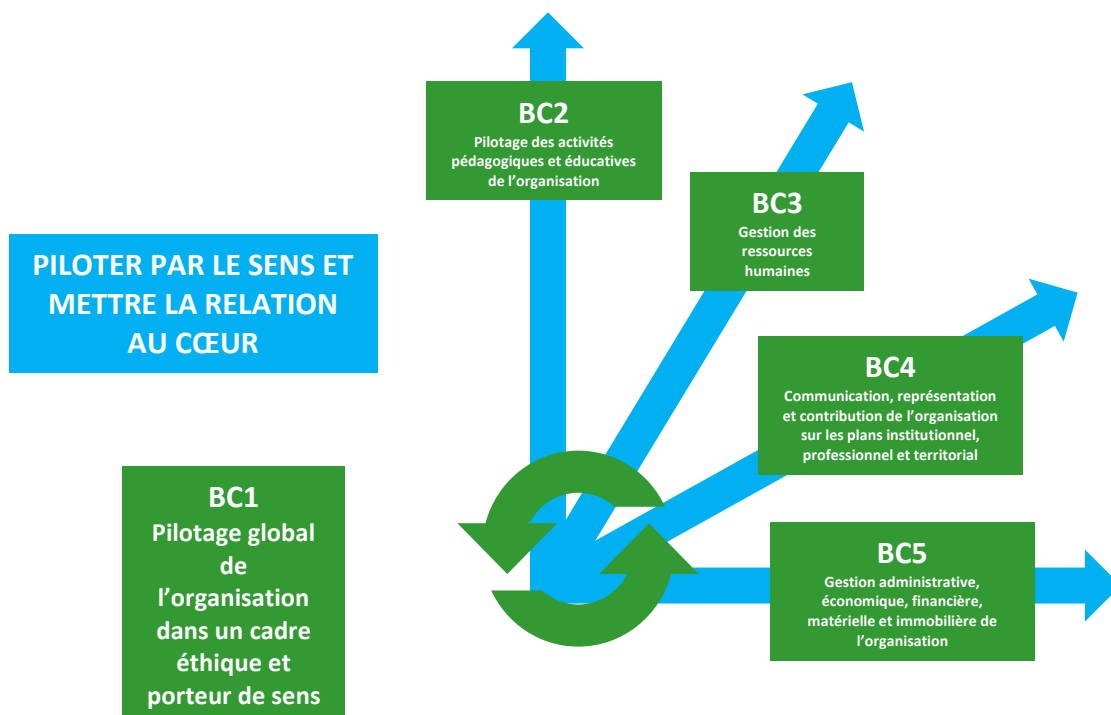
Le titre de dirigeant a été conçu par l'Enseignement Catholique pour définir les compétences attendues dans le cadre institutionnel et éthique de cette institution. Par cette certification au management, l'Enseignement Catholique affirme la dimension professionnelle de la formation des chefs d'établissement de son réseau. Le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation est un titre de niveau 7 reconnu dans le répertoire des certifications professionnelles de France Compétences.⁶

Les blocs de compétences du titre de dirigeant

Les blocs de compétences⁷ ont été conçus dans une architecture qui positionne le bloc 1 en transversalité pendant les deux années de formation.

⁶ Fiche RNCP34698 – Voir : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34698/>

⁷ Source : *Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation*. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968



Source du schéma : référentiel du titre (Voir p. 18 – textes de référence)

Les 72 compétences du référentiel d'activités, de compétences et de certification sont organisées selon 5 domaines d'activités décrits comme suit :

« Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens :

A partir des textes fondateurs et du cadre légal des institutions où il exerce, de la veille dont il a la responsabilité et de son analyse stratégique, le titulaire de la certification est garant des orientations de son organisation et du sens des activités. Dans le pilotage des projets, il prend en compte la personne dans sa globalité, favorise la responsabilisation des acteurs et s'appuie sur le principe de subsidiarité et les concepts de l'organisation apprenante. La complexité des situations professionnelles et de leur contexte auxquelles il est confronté nécessite que le dirigeant sache conduire et accompagner le changement. Il a conscience que prendre des responsabilités est un engagement pour soi et pour les autres.

Pilotage éducatif et pédagogique :

Le dirigeant est le premier responsable de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation ; il anime la communauté pour assurer la cohérence des actions et la cohésion des acteurs.

Il veillera, sous un mode collaboratif, à mobiliser l'ensemble des acteurs selon des démarches qui facilitent le développement de projets innovants adaptés aux contextes du cadre d'appartenance et des valeurs portées par l'organisation. Pour cela, il met en place des modes d'animation permettant aux acteurs de faire l'expérience de l'intelligence collective.

Pilotage des ressources humaines :

Garant d'une dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des profils et compétences des collaborateurs, le dirigeant crée et entretient des relations qui permettent à chacun d'apporter sa contribution au projet de cette organisation à vocation éducative. Il sait analyser le fonctionnement des équipes, et sensibiliser ses membres aux défis à relever et à leurs enjeux pour conduire le changement. Il s'assure que l'ensemble des personnels dont il a la charge est investi d'une mission éducative quels que soient les profils de poste définis.

De ce fait, au-delà des procédures administratives et de contrôle, il inscrit non seulement sa mission dans une gestion des ressources, mais également dans une valorisation des richesses humaines.

Ingénierie stratégique :

Le dirigeant d'organisation à vocation éducative travaille dans des réseaux, en partenariat avec d'autres instances. Bon connaisseur des structures, il interagit avec ses homologues pour situer son organisation au centre d'un système basé sur la recherche de synergies et de complémentarités. Il élabore le plan de communication et développe des partenariats diversifiés pour mener à bien une stratégie en interne comme en externe, en prenant en compte les exigences liées au statut de l'organisation, les lois qui régissent les relations avec les différents partenaires institutionnels et les attendus des instances dirigeantes. Il est le garant de la manière dont les valeurs de l'organisation sont portées, présentées et respectées, en interne comme en externe.

Pilotage administratif, économique, matériel et immobilier :

La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière est au service du projet de l'organisation à vocation éducative. Dans ce cadre, son dirigeant collabore pleinement avec le conseil d'administration de l'organisation. Ensemble, ils arrêtent des orientations et une stratégie de mise en œuvre dont le dirigeant est responsable et dont il rend compte.

Il sait faire appel aux compétences et à l'expertise de conseillers diversifiés dans les domaines comptables, juridiques, immobiliers... Il est garant de la sécurité des biens et des personnes.⁸

Le bloc 1 (BC1) regroupe les compétences relatives au pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens. Il s'agit du bloc regroupant les compétences transversales.

Le bloc 2 (BC2) regroupe les compétences relatives au pilotage éducatif et pédagogique.

Le bloc 3 (BC3) regroupe les compétences relatives au pilotage des ressources humaines.

Le bloc 4 (BC4) regroupe les compétences relatives à l'ingénierie stratégique.

Le bloc 5 (BC5) regroupe les compétences relatives au pilotage administratif, économique, matériel et immobilier.

Le processus de certification

L'obtention du titre de dirigeant est subordonnée à la validation des compétences visées dans chacun des 5 blocs de compétences. Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a passé en qualité de certificateur une convention avec l'ECM et avec les ISFEC des Pays de la Loire et Centre Val de Loire afin que ceux-ci assurent la passation des évaluations pour les BC2, BC3, BC4 et BC5.

Seuls les chefs d'établissement en poste peuvent se présenter à la validation des blocs de compétences 1 et 5.

La validation des différents blocs de compétences est articulée avec un parcours de formation sur deux années scolaires, mais le candidat au titre peut valider les différents blocs sur une échelle de temps différente. Le bloc 1 ne peut être présenté à la validation qu'après validation des quatre autres blocs.

⁸ Source : *Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation*. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968

La certification des compétences par le titre de dirigeant s'organise de manière opérationnelle comme suit :

Année 1	Bloc 2	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages présentant un projet éducatif ou pédagogique et l'analyse de sa mise en œuvre	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
	Bloc 4	Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
Année 2	Bloc 3	Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines	Responsabilité conjointe des ISFEC et de l'ECM
	Date d'évaluation du BC3 : 3 avril à Angers (Lieu à préciser) pour les stagiaires des Pays de la Loire, à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Cette date concerne tous les chefs d'établissement, 1^{er} et 2nd degrés		
	Bloc 5	Présentation orale d'une argumentation des orientations proposées pour la structure prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers	Responsabilité conjointe des ISFEC et de l'ECM
	Date d'évaluation du BC5 : 3 avril à Angers (Lieu à préciser) pour les stagiaires des Pays de la Loire, à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Cette date concerne tous les chefs d'établissement, 1^{er} et 2nd degrés		
	Bloc 1	Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rend compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Présentation orale de ce projet.	Responsabilité d'un président de jury nommé par le certificateur
Jury du BC 1 1^{er} degré : 9 juillet à Angers dans les locaux de l'IND-E pour les stagiaires des Pays de la Loire, en octobre à Tours dans les locaux de l'ISFEC St Martin pour les stagiaires du Centre Val de Loire ⁹ . Jury du BC 1 2nd degré : 8 juillet (NCE) à l'ECM – 10 juillet (Post nom.) à l'ECM (Ou novembre 2023)			

7

Pour les blocs 2,3,4 et 5 les jurys sont composés de deux chefs d'établissement. Ils sont mixtes, 1^{er} et 2nd degrés.

Pour le bloc 1, le jury est composé d'un représentant de la tutelle et d'un chef d'établissement.

Des avis favorables pour les blocs 2,3,4 et 5 sont nécessaires pour se présenter au bloc 1. Après la passation des 5 blocs, l'ensemble des avis est présenté à la commission de certification par le président de jury du bloc 1. C'est la commission nationale de certification qui a la responsabilité de donner l'accès au titre.

Aux différentes étapes de la certification, il peut être demandé au candidat une production complémentaire qui conditionne un avis favorable.

Le descriptif précis du protocole d'évaluation ainsi que les fiches d'évaluation utilisées par les jurys sont mis à disposition des candidats. Pour chacun des blocs, une fiche d'évaluation motivant les décisions du jury est remise au candidat au fur et à mesure des évaluations.

⁹ Date à préciser ultérieurement.

Vers l'élaboration du projet de pilotage

L'élaboration du projet de pilotage, inscrit dans une éthique et dans les orientations de l'Enseignement Catholique, repose sur 4 axes ou objectifs généraux de formation :

- Passer d'une analyse diagnostique (Abordée en année 1) à une analyse plus stratégique, qui favorise la réussite du pilotage de l'établissement.
- Etre garant d'un cadre dans lequel s'exercent la responsabilité et la liberté.
- Conduire le changement, en faisant preuve d'adaptabilité et de créativité.
- Gérer des situations professionnelles complexes.

Des temps de relecture pour favoriser la pratique réflexive pendant la formation

Les temps de relecture qui jalonnent les trois sessions de formation permettent au chef d'établissement de continuer à construire une posture réflexive, qui est un attendu du métier et un attendu de l'évaluation du bloc 1.

Ces temps de relecture ne sont pas des temps de préparation aux évaluations des blocs prévus en année 2.

Ils permettent en revanche au chef d'établissement :

- De réfléchir aux liens entre les apports de la formation et les situations professionnelles rencontrées ou qui peuvent être projetées.
- De réfléchir au pilotage global de l'établissement, question qui traverse toute la formation.
- De confronter sa pensée et son agir à ceux des autres, quand les modalités de ces temps de relecture le prévoient.
- De repérer des déplacements dans son identité professionnelle.

Ces temps de relecture sont programmés à des moments-clés des trois sessions, et leurs modalités, variés et adaptées au déroulé de la formation commune, misent sur l'autonomie des personnes en formation.

Les ressources de la formation

Les formateurs mettent à disposition des chefs d'établissement les ressources utilisées dans leurs interventions.

Pour les chefs d'établissement du 1^{er} degré, ces ressources sont consultables sur un drive dont l'adresse est la suivante :

https://drive.google.com/drive/folders/1le3_Q53mgsJlxF7GTQ4GxldCxOoTIXNj

Pour les chefs d'établissement du 2nd degré, ces ressources sont consultables le « Faire équipe » géré par l'ECM.

En règle générale, ces ressources sont mises en ligne en plus tard 48h après l'intervention.

L'accompagnement du développement professionnel

L'accompagnement du développement professionnel est la finalité de l'ensemble du dispositif de professionnalisation. Certains regroupements, pendant la formation, sont centrés sur le développement et l'entraînement des compétences dans les champs des blocs 1, 3 et 5.

L'accompagnement professionnel visé par ces temps de regroupement permet de :

- Faire du lien entre les situations professionnelles et les appuis construits pendant la formation.
- S'inscrire dans la pratique réflexive qui caractérise tout professionnel,
- S'appuyer sur la dynamique de co-développement et de co-évaluation qui caractérisent un groupe de professionnels en formation.
- Identifier les compétences construites ou en cours de construction.

Ces temps de regroupement ne sont donc pas en soi des temps de préparation concrète aux évaluations des blocs 1, 3 et 5 et encore moins des temps où il peut être demandé aux accompagnateurs de « pré-valider » les blocs. Mais leur centration sur le développement des compétences et des postures facilite la valorisation de celles-ci, qui est attendue dans les trois évaluations.

L'équipe en charge de la formation

L'équipe de pilotage

<i>BABARIT Alain</i> <i>En codirection de l'IMA jusqu'au 1/11</i>	Directeur de l'IMA Réfèrent OFC l'Aubépine ¹⁰ Pilote de la formation pour l'année 2	Institut l'Aubépine 10 rond-point Charles Sorin CS 40 615 85015- LA ROCHE-SUR-YON ☎ 02 51 06 96 00 alain.babarit@institut-aubepine.eu
<i>FERMAUT-LOITS Christine</i>	Directrice de l'IMA à compter du 1 ^{er} novembre 2023 Réfèrent OFC l'Aubépine Pilote de la formation pour l'année 2	Institut l'Aubépine 10 rond-point Charles Sorin CS 40 615 85015- LA ROCHE-SUR-YON ☎ 02 51 06 96 00 christine.fermaut@institut-aubepine.eu
<i>GRIMAUD Ghislaine</i>	Directrice de l'ISO	Institut Supérieur Ozanam 15 rue Leglas-Maurice BP 44 104 44 041 – NANTES Cedex 1 ☎ 02 51 81 64 58 ggrimaud@ec44.fr

¹⁰ L'OFC l'Aubépine est la structure qui porte le dispositif de formation aux plans administratif, logistique et financier.

<i>CAMPANA Dominique</i>	Responsable de formation à l'ECM	Ecole des Cadres Missionnés Espace Montalembert 2 rue Chaintron 92 120 – MONTRouGE ☎ 01 55 48 04 60 d-campana@enseignement-catholique.fr
<i>SCHOULLER Jean-François</i>	Directeur de l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal CS74123 37041 – TOURS cedex 1 ☎ 02 47 60 26 46 jf.schouller@isfec-stmartin.fr
<i>Dominique MORANDEAU</i>	Directrice de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO BP 10808 49 008 – ANGERS Cedex 1 ☎ 02 72 79 63 36 d.morandea@ind-esperance.org

Une diversité d'intervenants

Conformément au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, le groupe de pilotage a constitué des équipes de formateurs qui comprennent :

- Des chefs d'établissement ayant acquis une solide expérience, principalement investis dans des fonctions d'accompagnement. Ils sont missionnés par leur autorité de tutelle.
- Des experts des problématiques reliées aux 4 champs d'activités.
- Des formateurs en ISFEC ou à l'ECM.
- Des personnes exerçant des responsabilités institutionnelles dans l'Enseignement Catholique.

Le parcours de formation sur deux années scolaires est marqué par une logique d'alternance entre le lieu d'exercice de la mission et le lieu de formation. L'ensemble des formateurs prend en compte dans ses propositions les activités structurantes, c'est-à-dire des activités professionnelles concrètes, contextualisées, complexes et signifiantes par rapport aux domaines de compétences.

Lieu : INDE - Faculté des Sciences de l'Éducation – Angers

Horaires : 8h30/12h – 13h30/17h

Horaires spécifiques pour le lundi et le vendredi (Voir ci-dessous)

Session 1

<p>Lundi 25/09/23 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15</p>	<p>9h30/10h : Accueil café.</p> <p>10h/10h30 : . Ouverture de la session par M. Bruno CHAUVINEAU (Délégué à la tutelle de la formation Centre Val de Loire et M. François ROSERAY (Délégué à la tutelle de la formation Pays de la Loire) . Présentation globale de la deuxième année de formation</p> <p>10h30/11h30 Une mission, des chefs d'établissement en formation. Activités en groupes</p> <p>11h30/12h30 puis 13h45/17h Animer la communauté éducative en développant les conditions d'une collaboration efficace Les enjeux de la mixité sociale et scolaire Nathalie TRETIAKOW (adjointe au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique) Stéphane RENARD (Bureau des Possibles)</p> <p>16h30/17h Relecture de la journée</p>
<p>Mardi 26/09/23 Horaires : ① 8h30/12h 13h30/16h30</p>	<p>Faire le diagnostic RH et promouvoir les délégations Eva Van den Kerchove Hélène L'Hôpital – Anne Joufflineau, chefs d'établissement</p>
<p>Mercredi 27/09/23 Jeudi 28/09/23</p>	<p>Développer une stratégie économique et financière afin de garantir la pérennité de l'organisation. Traduire la réflexion prospective en termes de gestion économique et financière, sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation. Aurélie Tharreau et Hubert Grécourt (UDOGEC 44) – Catherine Denis (ASREC) Simon Castagnet - Alexandre Cuvelier – Sandra Dauloudet - Ludovic Giraud - Yann Ragot – François Remaud — Jean-François Ripot , chefs d'établissement.</p>
<p>Vendredi 29/09/23 Horaires : ① 8h30/12h30 13h30/16h30</p>	<p><i>Cette journée ne concerne pas les chefs d'établissement du 2nd degré Elle ne concerne que les chefs d'établissement du 1^{er} degré, dans le cadre du BC1</i></p> <p>Construire une démarche prospective Julien Faure – Christine Motteau (Chargés de mission)</p>
<p><i>A 15h30 : Temps de relecture de la semaine</i></p>	

Entre la session 1 et la session 2

Chefs d'établissement du 1^{er} degré

Mercredi 18 octobre – 8h30/17h

Mercredi 13 décembre – 14h/17h30

Accompagnement du BC1

En présentiel à l'ISFEC de référence (Modalités à définir pour les stagiaires de l'ISFEC St Martin)

L'élaboration du projet de pilotage commence après les vacances de la Toussaint

Chefs d'établissement du 2nd degré

Post nomination

R1 – 19 octobre – 8h30/16h - En distanciel

Accompagnement professionnel BC5

R2 – Du 28/11 au 30/11

Elaborer son projet de pilotage vers le BC1

Nouveaux chefs d'établissement

R1 – 18 octobre – 8h30/16h – En distanciel

Accompagnement professionnel BC5

R7 – Du 05/12 au 07/12

Elaborer son projet de pilotage vers le BC1

12

Session 2

Les stagiaires recevront deux semaines avant la session un planning plus détaillé.

Lundi 15/01/2024 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Se situer dans la gestion des conflits et faire vivre les instances de concertation
	<i>Temps de relecture</i>
Mardi 16/01/2024	Faire vivre le dialogue social et exercer le leadership
	<i>Temps de relecture</i>
Mercredi 17/01/2024	Garantir le respect de la législation scolaire De la GPEC à la politique de formation, dans une organisation apprenante
Jeudi 18/01/2024	Assurer la sécurité des biens et des personnes
Vendredi 19/01/2024 Horaires : ① 8h30/12h30 13h30/16h30	<i>Cette journée ne concerne pas les chefs d'établissement du 2nd degré Elle ne concerne que les chefs d'établissement du 1^{er} degré, dans le cadre du BC1</i>
	Promouvoir la qualité du climat scolaire à travers sa gouvernance <i>A 15h30 : Temps de relecture de la semaine</i>

Entre la session 2 et la session 3

Chefs d'établissement du 2nd degré

Post nomination

R3 - Du 7/02 au 8/02/2024

Accompagnement professionnel vers le BC5, BC3, BC4 et BC1

Nouveaux chefs d'établissement

R8 – Du 5/02 au 6/02/2024

Accompagnement présentiel vers le BC5, BC3, BC4 ou BC1

Session 3

Les stagiaires recevront deux semaines avant la session un planning plus détaillé.

Lundi 11/03/2024 <i>Matinée</i>	Pendre en compte la diversité dans une logique d'éducation inclusive	
Lundi 11/03/2024 <i>Après-midi</i> Mardi 12/03/2024 <i>Matin et première partie de l'après-midi</i> Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	<i>Parcours 1^{er} degré</i>	<i>Parcours 2nd degré</i>
	Ajuster sa communication avec les familles	Accompagner l'élève dans son parcours
	<i>Temps de relecture (Deuxième partie de l'après-midi)</i>	
Mercredi 13/03/2024	<p>Prendre des décisions éclairées Intervenants de la Faculté de théologie de l'UCO</p> <p><i>De 15h à 17h</i></p> <p>Retour sur la construction d'un corps unique de chefs d'établissement par la formation Clôture de la partie commune de l'année de formation</p>	
Jeudi 14/03/2024 Vendredi 15/03/2024 Horaires du vendredi ① 8h30/12h30 13h30/16h30	<p style="text-align: center;"><i>Ces journées ne concernent pas les chefs d'établissement du 2nd degré Elles ne concernent que les chefs d'établissement du 1^{er} degré, dans le cadre du BC1</i></p> <p>Piloter dans un cadre éthique et porteur de sens Relire les dimensions pastorale et ecclésiale de son pilotage Véronique HUET – Directeurs d'ISFEC <i>L'après-midi sera consacrée à une relecture des trois sessions, mise en relation avec le pilotage de l'établissement</i> <i>Des ateliers de soutien au processus d'écriture professionnelle seront aussi proposés.</i></p>	

13

Après la session 3

Chefs d'établissement du 1er degré

Mercredi 20 mars 2024 - 8h30/17h00

Accompagnement des BC3 (matin) & BC5 (après-midi)

En présentiel à l'ISFEC de référence (Modalités à définir pour les stagiaires de l'ISFEC St Martin)

Mercredi 10 avril – 14h/17h30

Préparation de l'oral du BC1

Chefs d'établissement du 2nd degré

Post nomination

R5 – 10/04/24 au 11/04/24

Elaborer son projet de pilotage vers le BC1

R6 – 6/05/24 au 7/05/24

Elaborer son projet de pilotage vers le BC1 : enjeux du pilotage des établissements catholiques

19/06/2024

8h30 – 11h BC1 vers l'oral, accompagnement professionnel en distanciel

Nouveaux chefs d'établissement

R10 – 8/04/24 au 9/04/24

Elaborer son projet de pilotage

R11 – 06/05/24 au 07/05/24

Elaborer son projet de pilotage vers le BC1 : enjeux du pilotage des établissements catholiques

20/06/2024

8h30 – 11h BC1 vers l'oral, accompagnement professionnel en distanciel

!		Chefs d'établissement 1 ^{er} degré	Chefs d'établissement 2 nd degré
Rappel des dates des jurys	BC3 – BC5	Jurys communs en territoires 3 avril à Angers (<i>Lieu à préciser</i>) pour les stagiaires des Pays de la Loire, à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire	
	BC1	9 juillet à Angers dans les locaux de l'INDE pour les stagiaires des Pays de la Loire, en octobre 2024 à Tours dans les locaux de l'ISFEC St Martin pour les stagiaires du Centre Val de Loire. (<i>Date à préciser ultérieurement</i>)	8 juillet à l'ECM pour les NCE – 10 juillet à l'ECM pour les post nom (Ou novembre 2023)

Note : des dispositions particulières seront proposées aux chefs d'établissement (1^{er} et 2nd degrés) qui ont d'autres BC que le BC3 et le BC5 à valider en 2023/2024

Evaluation du BC1

Le bloc de compétences 1 (BC1) est évalué à la fin de la 2^{ème} année, après validation de tous les autres blocs.

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives.</p> <p>Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus.</p> <p><i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i></p> <p>Une présentation orale du projet devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 à 15 minutes de présentation orale - 30 à 40 minutes d'échange avec la commission. <p><i>(Les jurys sont collectifs et réunissent au maximum 4 candidats)</i></p>	<p>Écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet correspond bien au contexte d'exercice présenté. • L'écrit est organisé autour d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice. • Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés. • L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée. • Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées. • L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future. • La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel. • L'écrit est rédigé dans un langage correct et professionnel. <p>Oral :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées. • Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit. • Identifier ses compétences au regard du référentiel métier. • La présentation respecte le cadre temporel donné. • La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

Evaluation du BC3

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Analyse orale d'une situation professionnelle mettant en jeu la gestion des ressources humaines.</p> <p>Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.</p> <p>Modalités de la présentation orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité. • La présentation dure de 20 à 30 mn • Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le modèle conceptuel de gestion des ressources humaines et l'éthique qui l'anime sont précisés. • La situation est analysée au regard de l'organisation actuelle et prévisionnelle de la structure. • L'analyse de la situation proposée met en évidence les points de force du manager d'équipe et ses points de vigilance : quel type de leadership exerce-t-il ? • Le cadre légal de la gestion des RH dans lequel s'exerce la situation présentée est identifié.

Evaluation du BC5

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers.</p> <p>Modalités de la présentation orale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité.- Le jury évaluera la qualité de l'argumentation présentée.- Le temps de présentation est de 15 à 20 mn, un échange de 15 à 20 mn suivra. <p><i>(Les jurys sont collectifs et réunissent au maximum 4 candidats)</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• La présentation orale, appuyée sur les supports écrits réels, permet de montrer comment le candidat analyse la réalité de fonctionnement de la structure dans laquelle il travaille dans les quatre domaines suivants :<ul style="list-style-type: none">- Administration de l'organisation- Développement d'une stratégie économique et financière- Traduction de la réflexion prospective sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation.- Maintien de l'organisation en conformité avec la réglementation et proposition d'adaptations spécifiques• La présentation s'appuie sur les éléments des rapports officiels, la confidentialité des données étant assurées.• L'analyse témoigne de la compréhension de la fonction des rapports d'activité, financier et d'orientation dans le pilotage d'une organisation.• La vision stratégique présentée est en cohérence avec le contexte de l'organisation et respecte le cadre réglementaire.• La présentation permet d'inscrire le pilotage dans un contexte administratif, financier et immobilier bien appréhendé.• L'analyse menée à l'oral présente à la fois les enjeux, les effets et les perspectives des choix opérés.

Ces textes sont tenus à la disposition des stagiaires dans les espaces de ressources 1^{er} et 2nd degrés. (Voir p.8)

Textes généraux

Statut de l'Enseignement Catholique en France – *Publié le 1^{er} juin 2013*

Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 24 mars 2017.*

Textes sur la formation des chefs d'établissement

- Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation – Organisation du référentiel d'activités et de compétences
SGEC/2018/968
- Formation initiale des chefs d'établissement – Texte d'orientation – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 13 avril 2018*
SGEC/2018/840
- Procédures d'évaluation et de certification par la voie de la formation
SGEC/2020/1081

Organisme de Formation Continue

l'Aubépine

Organisme de Formation Continue – Institut l'Aubépine
10 rond-point Charles Sorin
CS 40615 – 85015 La Roche Sur Yon
Contact : formationcontinue@institut-aubepine.eu – 02 51 06 96 00

Date de rédaction : 09/2023
MAJ : 22/09/2023
Dossier F6N 50.1

L'OFC l'Aubépine est l'organisme de formation qui porte les aspects administratifs et financiers pour les stagiaires du 1^{er} degré des Pays de la Loire